

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE POMPIEY
LOT ET GARONNE
EN DATE DU 07 mai 2026**

**L'AN DEUX MIL VINGT SIX
LE 07 mai 2026 à 20H00**

Le Conseil Municipal de la Commune de POMPIEY,
**dûment convoqué le 30/04/2026 par Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire, s'est réuni en séance
ordinaire en Mairie.**

Présents :

**SUAREZ Jean-Pierre, ZAIA Danielle, LARRUE Ludovic, RODRIGUEZ Sandra, DUCA Bruno, SAUBOUA
Isabelle, NOUVELOT Séverine, SAINT MARTIN Loïc, GRANGER Valérie**

Absents excusés et représentés par Pouvoirs :

Mr DE CUGNAC Christophe donne pouvoir à Mme GRANGER Valérie

Mr JANCOVEK David donne pouvoir à Mme ZAIA Danielle

Mr DUCA Bruno donne pouvoir à Mme NOUVELOT Séverine

Monsieur le Maire ouvre la séance en procédant à l'appel nominal des conseillers municipaux. Il constate la présence des membres du Conseil municipal, prend acte des absences excusées ainsi que des procurations.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et informe les membres du Conseil municipal que l'ordre du jour peut être examiné.

Il informe qu'il est nécessaire d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à la **désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**. La demande d'Albret Communauté ayant été reçue le jour même de la réunion.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Nomination du Secrétaire de Séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 27/04/2026.
3. DEL 21/2026 Composition des commissions de l'Intercommunalité
4. DEL 22/2026 Composition de la commission CCID (commission communale des impôts direct)
5. DEL 23/2026 Composition de la commission CLECT
- 6 – Questions diverses

1 - Désignation du Secrétaire de Séance

M SUAREZ Jean Pierre propose de désigner Madame Séverine NOUVELOT en qualité de secrétaire de séance.

2 - Compte rendu de la séance du 27/04/2026

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et invite **Mme NOUVELOT Séverine** secrétaire de séance à lire le procès-verbal de la séance du **27/04/2026**

Le procès-verbal du 27 avril 2026 est approuvé à l'unanimité

3 - DEL : 21/2026

OBJET : ALBRET COMMUNAUTE – Proposition de désignation des membres dans les commissions thématiques

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 8 Pour : 9 Contre : / Abstention : 2
--

Exposé : Monsieur le Maire présente les commissions thématiques d'Albret Communauté et rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les représentants de la commune.

Décision : Le Conseil municipal décide à la majorité, de ne pas procéder au scrutin secret et désigne les représentants de la commune dans les différentes commissions thématiques d'Albret Communauté.

- **VU** le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents d'Albret Communauté en date du 22 avril 2026 ;
- **VU** la délibération d'Albret Communauté n°DE-047-2026 du 22 avril 2026, relative à la création des commissions et à leur composition ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que les commissions d'Albret Communauté seront animées par les Vice-Présidents. Elles n'ont pas de pouvoir de décision et émettent leur avis à la majorité des membres présents sans qu'un quorum de présence soit exigé.

Il est précisé que la Communauté de Communes intervient uniquement dans les domaines pour lesquels elle a compétence. Les commissions engagent de nouvelles réflexions, travaillent en amont du Conseil et proposent des orientations.

Composition des commissions :

Monsieur le Maire expose que le nombre de membres composant les commissions est fixé par le Conseil Communautaire comme suit :

- Le Président est président de droit de chaque commission
- Un Vice-Président,
- Chaque commune de moins de 1000 habitants pourra être représentée par 1 délégué,
- Chaque commune de 1000 habitants et plus pourra être représentée par 2 délégués ; avec représentation possible des oppositions communales,

- Le délégué pourra être un Conseiller Communautaire ou un Conseiller Municipal.

En cas d'empêchement, le membre d'une commission pourra être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le Maire.

Considérant les modalités de désignation visées par l'article L 2121-21 du CGCT ;

Monsieur le Maire rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

Les commissions de la Communauté de Communes sont réparties par thématique selon le tableau ci-dessous :

N°	THEMATIQUE	EXEMPLES DE DOSSIERS EXAMINES
1	VOIRIE PATRIMOINE	Suivi de la programmation annuelle des travaux. Organisation du service. Programmation des investissements. Gestion du patrimoine : Ludo Parc, MSP, bâtiments ...
2	FINANCES	Suivi des finances de la Communauté de Communes, tant en investissement qu'en fonctionnement (recettes et dépenses). Proposition des taux pour les différentes taxes. Préparation du CFU (ROB...) ...
3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Aménagement et gestion de zones d'activité Suivi de la zone @grinove Réseau numérique Procédures contractuelles (Leader, CTU, ...) Gestion des ports et halte AIDE (Aide à l'Investissement et au Développement des Entreprises) ...
4	ENVIRONNEMENT	Gestion des milieux aquatiques : Auvignons, Osse, Gélise, Baïse Suivi Natura 2000 ...
5	ADMINISTRATION GENERALE RESSOURCES HUMAINES	Administration générale Tenue des assemblées Subvention aux associations Suivi des contentieux Suivi des marchés publics Veille juridique Organisation et fonctionnement des services Organisation des moyens humains Suivi des ressources humaines et gestion des effectifs Gestion des instances paritaires ...
6	TOURISME	Suivi de l'activité de l'EPIC Dossiers sur la politique de développement touristique

		Prêt de la Maison Aunac Activité Ludo-Parc ...
7	THEMATIQUE SANTE	Suivi et gestion de la Maison de santé pluridisciplinaire de l'Albret Suivi du Contrat Local de Santé Réflexion sur l'accès aux soins et l'offre de premier recours (création/financement de maisons de santé, centres de santé, dispositifs mobiles, participation aux contrats locaux de santé), Réflexion sur la prévention et promotion de la santé, en lien avec l'ARS et les acteurs locaux. Travaux relatifs à la définition de l'intérêt communautaire en matière de santé avant présentation dans les instances de décision ...
8	ENFANCE - JEUNESSE & Ecole de musique et de danse (EMD)	<u>Enfance-jeunesse</u> : Appui et réalisation aux projets intercommunaux en faveur de la jeunesse. Suivi du fonctionnement des différentes structures : - ALSH du territoire (fixe et itinérant) - Structures Multi accueil et micro-crèche <u>Ecole de musique et de danse</u> Suivi du fonctionnement du service (personnel, tarifs...) Suivi des projets pédagogiques Validation des calendriers des manifestations ...
9	URBANISME	Planification, comité SCOT Instruction du droit des sols Suivi PLUI Dossier Labellisation Pays d'Art et d'Histoire ...
10	DEVELOPPEMENT DURABLE	Transition énergétique (TEPos) Élaboration et suivi du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et tout action y participant, Animation de la démarche territoriale (concertation avec communes, entreprises, associations, habitants), Suivi des indicateurs (consommations, émissions, qualité de l'air) et reporting auprès du conseil communautaire, Réflexion et propositions sur la rénovation énergétique de l'habitat et du parc bâti en lien avec le vice-président à l'Habitat, Conduite et coordination des actions de sensibilisation des habitants, entreprises, agriculteurs, associations à la sobriété énergétique et aux ENR ; Animation de réseaux d'acteurs (clubs énergie, forums, ateliers) à l'échelle intercommunale ; ...
11	ACTION SOCIALE	Aide à l'insertion professionnelle Interventions dans les domaines de l'emploi et de la formation Espace labellisé France Services Mission locale Forums Soutien à la vie locale

		...
12	HABITAT	Réflexion sur la stratégie en matière d'habitat Participation aux dispositifs contractuels en lien avec l'habitat (ORT : opération de revitalisation de territoire, PIG : programme d'intérêt général, OPAH RU...) ...
13	MOBILITE	Développement des mobilités actives et partagées Etude et mise en place de mode de transport (dont TAD) Suivi de la voie verte Forums ...

Ceci exposé,
Après appel de candidatures,
Monsieur fait procéder aux désignations correspondantes.

**Le Conseil municipal,
Considérant l'exposé de Monsieur
Après en avoir délibéré
DECIDE A LA MAJORITE**

► **De ne pas procéder** par un vote à bulletin secret ;

► **De désigner** les membres dans les commissions selon le détail ci-dessous :

N°	THEMATIQUE	Délégué(s) (Nom Prénom) <1000 hbt =1 ≥ 1000 hbt =2
1	VOIRIE PATRIMOINE	JANCOVEK David
2	FINANCES	NOUVELOT Séverine
3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	LARRUE Ludovic
4	ENVIRONNEMENT	JANCOVEK David
5	ADMINISTRATION GENERALE RESSOURCES HUMAINES	ZAIA Danielle
6	TOURISME	SAUBOUA Isabelle
7	THEMATIQUE SANTE	LARRUE Ludovic
8	ENFANCE - JEUNESSE & Ecole de musique et de danse (EMD)	DUCA Bruno
9	URBANISME	DUCA Bruno
10	DEVELOPPEMENT DURABLE	ZAIA Danielle

11	ACTION SOCIALE	RODRIGUEZ Sandra
12	HABITAT	NOUVELOT Séverine
13	MOBILITE	SAUBOUA Isabelle

4 - DEL : 22/2026

Objet : CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 8 Pour : 11 Contre : / Abstention : /
--

Exposé : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, il convient de procéder à l'établissement d'une liste de contribuables destinée à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Le Conseil municipal doit établir une liste comportant un nombre double de candidats, soit :

- 12 commissaires titulaires ;
- 12 commissaires suppléants.

Monsieur le Maire présente les candidatures recueillies.

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la liste des douze commissaires titulaires et des douze commissaires suppléants proposée au Directeur départemental des finances publiques

VU le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

CONSIDERANT que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires : DUCA Suzanne, BALLETON Michel, BILLOIR Kévin, CADEILLAN Jacques, DAMONTE Denis, FERNANDES Philippe, DEBORDES Martine, HAMON Herves, DUCA Stéphanie, CAMBIER Dina, LUBACK Gérard, METGE Isabelle

Les commissaires suppléants : NOUVELOT Didier, LARRUE Véronique, PRADOUX Philippe, QUERCY Benjamin, REINHARD Lyvia, ROCA Edouard, SAUBOUA Jean Noel, SIKORA Sandrine, TAMENNE Daniel, THEVENOUX Laure, ZAIA Nadine, ZAIA René

**Le Conseil municipal,
Considérant l'exposé de Monsieur
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;
- **D'AUTORISER** Monsieur ou Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **De CHARGER** Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet du Lot et Garonne.

5 - Del 23/2026

Objet : ALBRET COMMUNAUTE – Désignation de représentants titulaire et suppléant de la Commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 8 Pour : 11 Contre : / Abstention : /

Exposé : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la CLECT d'Albret Communauté.

Décision : Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal désigne **M. Ludovic LARRUE** comme titulaire et **Mme Séverine NOUVELOT** comme suppléante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n° DE-076-2026 du 6 mai 2026 d'Albret Communauté déterminant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant que chaque commune membre doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de cette commission ;

Considérant que les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux.

Monsieur/Madame le Maire rappelle que la CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité. Elle contribue à garantir l'équité financière entre les communes et l'intercommunalité, en apportant transparence et neutralité des données financières.

Au regard de ces éléments, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à la CLECT.

**Le Conseil municipal,
Considérant l'exposé de Monsieur
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

► **Désigne** comme représentants au sein de la CLECT d'Albret Communauté :

- Titulaire : Mr LARRUE Ludovic
- Suppléant(e) : Mme NOUVELOT Séverine

8 - Questions diverses

Monsieur le Maire demande si des membres de l'assemblée souhaitent prendre la parole. Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire clôt la séance à 20H30.

FIN DE SEANCE 20H30

Secrétaire de séance
Séverine NOUVELOT



Le Maire,
Jean-Pierre SUAREZ



Procès-Verbal :

- Validé : le 30/06/2026
- Publié : le
- Affiché : le